Envoyé en préfecture le 11/08/2026
Reçu en préfecture le 11/08/2026
Publié le
ID : 067-216700211-20260811-26DM31-CC

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin — Arrondissement de Sélestat-Erstein

VILLE DE BARR

DÉCISION DU MAIRE
POUR LA FOURNITURE DE CAISSE DE DAHLIAS POUR LA FETE DES VENDANGES

La Maire de la Ville de Barr,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°02 en date du 31 mars 2026 relative aux délégations accordées au Maire ;

VU le devis de l'entreprise AGORA STRASBOURG ;

CONSIDÉRANT que le Maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de la consultation, la société AGORA STRASBOURG, a présenté l'offre techniquement la plus avantageuse pour un montant de **14 896.00 € HT** soit **16 385.60 € TTC**.

La présente décision vise donc à attribuer le marché de fourniture de caisse de Dahlias pour un montant de **14 896.00 € HT** soit **16 385.60 € TTC** à la société AGORA STRASBOURG.

D E C I D E

Article 1er – D'ATTRIBUER le marché de fourniture de caisse de Dahlias pour la Fête des Vendanges à la société AGORA STRASBOURG domiciliée 50B rue de la Gare 67118 GEISPOLSHEIM, pour un montant de **14 896.00 € HT** soit **16 385.60 € TTC**.

Article 2 **DE CONFIER** à Madame le Maire la charge de procéder à la signature du marché et de la notifier à l'entreprise AGORA STRASBOURG.

Décision du maire n° 31

Barr, le 10 août 2026

Nathalie KALTENBACH
Maire de Barr

MAIRIE de la VILLE de BARR
Bas-Rhin